

FOR-4007

COOPERATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE PRELEVEMENTS DE CORNEES EN VUE D'UNE GREFFE

Secteur : Sanitaire

PRE-REQUIS : e-learning ABM
(sélection clinique a minima ...)

PUBLIC :

- IDE d'un service de
coordination de prélèvement > 1
an d'expérience dans le service,
-Technicien Banque de tissus > 1
an d'expérience dans le service
-Médecin dans un service de
prélèvement d'organes

DURÉE :

- 0.5 jour de théorie (3.5 heures)
- 1 jour de pratique (7h)

COÛT :

Individuel GHT 49 : Nous consulter

Individuel hors GHT 49 : Nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS :
15 personnes maximum

INTERVENANTS :

Chirurgiens ophtalmologistes,
Médecins et Infirmier(e)s diplômé(e)
d'état (IDE) de Coordination
Hospitalière

CALENDRIER : voir catalogue

LIEUX :

- **Théorie :** CHU Angers
- **Pratique :**
- Centre de simulation CHU Angers, Facultés de Médecine de Nantes ou Angers

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez intégrer notre formation, vous pouvez nous contacter à :

cfps@chu-angers.fr

OBJECTIFS

Objectif général

- ✓ Développer les connaissances nécessaires à la réalisation de prélèvements de cornées

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation en lien avec les prélèvements de tissus,
- Connaître les principes de la coopération entre professionnels (collaboration, volontariat...)
- Appréhender les différentes étapes de mise en place du protocole au sein d'un établissement hospitalier.
- Approfondir ses connaissances de l'anatomie de l'œil et de la physiologie de l'œil ;
- Connaître les éléments de sélection clinique spécifiques aux prélèvements de cornées (aspect macroscopique, anomalies / pathologies cornéennes ...)
- Etre capable de mettre en œuvre une organisation optimale des prélèvements de cornées :
 - ✓ Connaître et appliquer les règles de bonnes pratiques en matière d'hygiène : lavage chirurgical des mains, préparation cutanée, champagne chirurgical, règles d'asepsie lors d'un acte chirurgical ;
 - ✓ Connaître et appliquer les bonnes pratiques et les règles de stérilisation du matériel chirurgical ;
- Maîtriser les compétences techniques du prélèvement : acte chirurgical, conditionnement des greffons ...
- Maîtriser les risques liés à l'acte et déclarer les événements indésirables qui pourraient en découler ;
- Maîtriser et réaliser la restitution anatomique
- Connaître le référentiel des indicateurs de suivi du protocole.
- Connaître les techniques et indications de greffe de cornées ;

CONTENU DE LA FORMATION

- ½ journée théorique au CFPS : enseignement relatif aux prélèvements et greffes de cornées.
- ½ journée simulation procédurale au Centre de simulation : chaque apprenant fait 2 prélèvements sur simulateur procédural.
- ½ journée pratique au laboratoire d'Anatomie : chaque apprenant fait 2 prélèvements.

1ère journée :

Matin

- ✓ Généralités sur la réglementation des prélèvements de tissus
- ✓ Généralités sur le principe de coopération interprofessionnelle
- ✓ Anatomie et physiologie de l'œil
- ✓ Aspects macroscopiques des cornées (inspection de l'œil, gérontoxons, ulcères,...)
- ✓ Règles de bonnes pratiques d'asepsie chirurgicale et de stérilisation du matériel
- ✓ Techniques de prélèvement des greffons
- ✓ Conditionnement des greffons cornéens
- ✓ Technique de restitution post prélèvement (prothèse, poudre, ...)
- ✓ Indications de greffe
- ✓ Techniques de greffe

Après-midi

- ✓ Enseignement pratique sur simulateur procédural

2ème journée : Matin ou Après-midi

- ✓ Pratique au laboratoire d'Anatomie

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Un carnet de suivi de la formation sera remis à chaque stagiaire paramédical.
- ✓ Cours magistraux s'appuyant notamment sur des planches anatomiques, des vidéos réalisées par un Chirurgien ophtalmologiste ou un Médecin habilité pour l'acte opératoire.
- ✓ Simulation procédurale

EVALUATION

- ✓ Validation des apports cognitifs par QCM.
- ✓ Validation des pratiques de prélèvement par les chirurgiens ophtalmologistes ou médecins habilités pour l'acte opératoire
- ✓ Un carnet de validation de l'ensemble de la formation sera donné à chaque délégué et validé au fur et à mesure par les délégués
- ✓ Evaluation de satisfaction des professionnels formés : questionnaire.